

3€

regards

FÉVRIER 2020

MACRON L'ANTI-JEUNES L'ANTI-VIEUX

Les Éditions Regards
242, boulevard Voltaire, 75011 Paris
redaction@regards.fr

Direction

Clémentine Autain & Roger Martelli

Directeur artistique

Sébastien Bergerat - da@regards.fr

Comité de rédaction

Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquemain,
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,
Roger Martelli, Gildas Le Dem,
Catherine Tricot, Laura Raim,
Marion Rousset, Jérôme Latta

Administration et abonnements

Karine Boulet - abonnement@regards.fr

Publicité

Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

Scop Les Éditions Regards

Directrice de la publication

et gérante

Catherine Tricot

Photo de couverture CC

SOMMAIRE FÉVRIER

MACRON,

L'ANTI-JEUNES,

L'ANTI-VIEUX

RETRAITES : COMBIEN DE FAKE NEWS ?

- # Retraites : six mensonges d'État**
- # Les (dis)simulateurs de retraites**
- # Non, Ambroise Croizat n'est pas compatible avec le macronisme**

L'ÉCOLE POUR PAR LES NULS

- # Inscriptions post-bac :**
- Parcoursup et les marchands du temple**
- # E3C : le bac Blanquer au bruit des bottes**
- # Réformes du lycée et de l'Université :**
- « Ça va créer d'énormes inégalités »**

CORONAVIRUS : LA GUERRE DES MONDES

- # Coronavirus : « C'est la mondialisation «désirable» qui pose problème, le tourisme de masse et le business »**
- # Coronavirus : « Tout ce qui arrive en Chine a des répercussions sur le reste du monde »**
- # Jean-Louis Rocca : « La Chine fait un effort de transparence vis-à-vis du monde mais aussi vis-à-vis de sa population »**

RETRAITES : COMBIEN DE FAKE NEWS ?

Retraites : six mensonges d'État

Notre économiste Bernard Marx a lu pour vous l'avis du Conseil d'État et une note du collectif « Nos retraites ». Il vous dit tout sur les trucages des études d'impact du gouvernement concernant sa réforme des retraites.

Après que le Conseil d'État ait étrillé les projets de lois du gouvernement sur les retraites, Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon ont fustigé chacun de leur côté « l'amateurisme » du gouvernement. Jean-Luc Mélenchon relevant également la sanction par le Conseil d'État des mensonges du gouvernement. Cela me paraît plus approprié et m'a rappelé un échange après un débat télévisé auquel deux hommes politiques venaient de participer. « Je n'ai pas été très bon ! », commentait le premier. « Ce n'est pas vous qui êtes mauvais, c'est votre poli-

tique », lui a répondu le second. Il avait raison.

Certes avec ce gouvernement, le « en même temps » est toujours possible. Mais, me semble-t-il, nous ne sommes pas confrontés principalement à un gouvernement d'amateurs, mais à un gouvernement qui veut imposer le passage en force d'une mauvaise politique. Les mensonges auxquels il a recours, y compris à l'adresse du Parlement, en sont, parmi d'autres, les inquiétants révélateurs.

MENSONGE NUMÉRO 1

La réforme crée un régime de retraite universel

Faux, dit le Conseil d'État : « Est bien créé un «système universel» par points applicable à l'ensemble des affiliés à la sécurité sociale française, du secteur privé comme du secteur public [...] mais, à l'intérieur de ce «système» existent cinq «régimes», à savoir le régime général des salariés (dont relèvent les affiliés aux anciens régimes spéciaux), [...] le régime des fonctionnaires, magistrats et militaires, celui des salariés agricoles, celui des non-salariés agricoles et celui des marins. La profession des navigateurs aériens, affiliée au régime général des salariés, conserve, quant à elle, son régime complémentaire obligatoire. A l'intérieur de chacun de ces régimes créés ou maintenus, des règles dérogatoires à celles du système universel sont définies pour les professions concernées. En termes de gestion, sont maintenues plusieurs caisses distinctes... »

MENSONGE NUMÉRO 2

1 euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous

Faux, dit le Conseil d'État : « L'objectif selon lequel «chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous» reflète imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture de droits définies par le projet de loi ».

MENSONGE NUMÉRO 3

La réforme garantira aux personnels enseignants et chercheurs ayant la qualité de fonctionnaires une retraite équivalente à celle des fonctionnaires appartenant à des corps comparables

Promesse sans portée, dit le Conseil d'Etat qui enjoint au gouvernement de la retirer de la loi. Un premier enfumage du gouvernement avait consisté à faire croire que les fonctionnaires ne perdraient rien à la réforme. Il fallait comprendre que les uns n'y perdraient pas plus que les autres de qualifications comparables. Mais même cette promesse n'engageant que ceux qui y

croient, ne saurait avoir une portée juridique réelle. Inscrite dans la loi, la disposition serait inconstitutionnelle.

MENSONGE NUMÉRO 4

Le système universel sera plus lisible

« Chaque assuré, prétend le projet de loi, aura accès, à tout moment, à l'intégralité des droits inscrits dans son compte. L'assuré pourra par ailleurs disposer à tout moment d'une estimation du montant de sa retraite en fonction de différentes hypothèses d'évolution de carrière. Cette estimation permettra aux assurés de mieux prévoir leur départ en retraite et de faire un choix en toute connaissance de cause. »

Faux, dit le Conseil d'État : « Le fait, pour le législateur, de s'en remettre à des ordonnances pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ». D'autre part, dit-il, la réforme

« retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point défini de manière à garantir l'équilibre financier global du système ».

MENSONGES NUMÉRO 5

Une grande majorité d'assurés sera gagnante

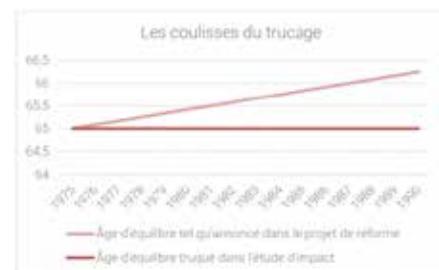
Rien ne le prouve, affirme le Conseil d'État. Il « constate que les projections financières transmises de la loi restent lacunaires et que, dans certains cas, cette étude reste en deçà de ce qu'elle devrait être, de sorte qu'il incombe au Gouvernement de l'améliorer encore avant le dépôt du projet de loi au Parlement... »

Mais c'est encore pire que cela. Le mensonge devient ici une affaire d'État. Le gouvernement a transmis au Parlement des mesures d'impact trafiquées, délibérément fausses qui ne correspondent pas au contenu de son projet de loi. Le

collectif citoyen Nos retraites l'a établi avec précision et corrigé les calculs pour les rendre conformes au projet de loi. Le résultat est sans appel : « Alors que pour la génération 1990 le gouvernement présente 21 situations sur 28 comme avantageuses avec un départ à la retraite à 64 ans, elles ne sont plus que 10 une fois que les données ont été redressées. Pour cette génération, les retraité·e·s perdent 7% du niveau de leur pension avec nos corrections, 7% qui ont donc été indûment ajoutés dans l'étude d'impact. »

La manipulation gouvernementale, explique le collectif, a consisté en ceci : « Le projet de loi indique clairement (article 10) que l'âge d'équilibre du système à points sera amené à évoluer d'une génération à l'autre de l'équivalent des deux tiers des gains d'espérance de vie. Mais, au moment de comparer les résultats du système à points avec le système actuel, le gouvernement rétropédale : tous les cas types sont présentés avec un âge d'équilibre gelé à 65 ans, ce qui conduit à faire disparaître une partie du malus. »

Le trucage grossier est bien résumé dans le graphique suivant :



Bien entendu quand on prend les bons chiffres de l'âge d'équilibre il y a beaucoup plus de perdants que de gagnants. Sabrina par exemple, née en 1990, agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem). « La version présentée dans l'étude d'impact rend compte d'une stabilité de sa pension pour un départ à 62 ans (+3 €), les gains allant jusqu'à +9,12% pour un départ à 67 ans (+174 € par mois). En réalité, cet agent connaîtrait des pertes de pensions pour tout départ avant 67 ans, allant jusqu'à -7,15% pour un départ à 62 ans (-98 € par mois). »

Attention ! avertit le collectif il faudrait

tenir compte d'autres hypothèses falsificaterices de l'étude d'impact du gouvernement, comme celle qui consiste à faire commencer la vie professionnelle de tout le monde à 22 ans : « Cette correction ne suffit cependant pas à rendre compte de la totalité des effets de la réforme. Nous devrions, pour cela, disposer de simulations sur de gros échantillons, qui rendraient compte de la représentation des différents profils choisis parmi la population générale, mais également de tous les cas situés en dehors de ces profils. Nous pourrions alors mesurer les véritables effets du passage à un système d'âge d'équilibre pour toutes les personnes qui commencerait leur carrière avant 22 ans et qui seraient alors structurellement défavorisées par rapport à un système par annuités. »

MENSONGE NUMÉRO 6

Les femmes vont y gagner

Le projet de loi affirme : « Le système universel renforcera les mécanismes de solidarité, afin que les inégalités entre actifs ne se traduisent pas par des inégalités entre retraités, en particulier entre



(Paris, le 24 janvier 2020)

les femmes et les hommes. Nous ne pouvons plus accepter que la retraite des femmes soit inférieure de près de 42% à celle des hommes. »

Faux ! D'abord la retraite des femmes n'est pas de 42% inférieure à celle des hommes. Non seulement parce que les inégalités de salaires et de carrières tout à fait inacceptables sont moindres. Mais surtout parce que le système de retraite actuel intègre des mécanismes redistributifs non négligeables même s'ils sont insuffisants. En fait, selon les statistiques du ministère de la solidarité et de la santé, « après la prise en compte des pensions de réversion et des majorations pour enfants, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 25% à celle des hommes en 2017 ». Or la réforme

tendrait à réduire ces redistributions.

C'est à un point tel que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud doit, pour le nier, répandre à la radio des fake news. Dans le système actuel, a-t-elle affirmé, « il faut avoir trois enfants pour que les enfants soient pris en compte ». En fait, analyse le collectif « Nos Retraites » qui a refait les comptes, « les femmes avec enfants sont les grandes perdantes du passage au système Macron, en particulier pour un départ avant l'âge d'équilibre ».

« Un des exemples les plus parlants est celui d'une femme (appelons-la Mathilde), née en 1990, mère de deux enfants ayant fait sa carrière complète

au SMIC qui part à 62 ans en retraite. Elle passe d'un taux de remplacement brut de 57% (système actuel) à un taux de remplacement brut de 48% (réforme Macron incluant le redressement). Cela représente une perte de plus de 15% des droits à la retraite. Ces pertes apparaissent également pour un départ à 63 ans ou 64 ans. »

● BERNARD MARX



(Paris, le 24 janvier 2020)

Les (dis)simulateurs de retraites

On a fait un tour sur les simulateurs de la réforme des retraites du gouvernement et, devinez quoi, il y a tout plein de dissimulations !

Pour que chacun et chacune puisse juger des bienfaits de la réforme des retraites qu'il veut imposer coûte que coûte, le gouvernement a annoncé à grands coups de communiqués, la mise en place de simulateurs permettant de juger sur pièce en fonction de sa situation personnelle, professionnelle et familiale. La vérité allait sortir du puits au lieu des mensonges distillés par les mauvais simulateurs des syndicalistes. « Les équipes du haut-commissaire aux retraites s'en occupent, a martialement affirmé Edouard Philippe le 15 décembre. Je leur ai demandé de faire un maximum de cas types, par exemple : « Je suis professeur dans la fonction publique, j'ai 50 ans et trois enfants, quelle sera ma

retraite demain ? » Ces cas types, je les veux avant le 18 décembre. »

Il a fallu attendre une journée de plus. Mais pas pour la bonne cause. L'opération simulateur du gouvernement est un vaste enfumage. En fait de simulations, ce sont les dissimulations qui abondent.

DISSIMULATION NUMÉRO 1 : LES « NON CONCERNÉS » CONCERNÉS

Rendez vous sur la page d'ouverture du simulateur du gouvernement. Cliquez sur « Suis-je concerné ? », puis, sur « non ». Enfin, cliquez sur « départ en retraite avant 2037 ou né avant 1975 ». Vous pourrez alors lire : « Vous n'êtes

pas concerné(e) par le futur système universel de retraite ».

Fake news : le simulateur dissimule qu'un départ avant 64 ans peut vous faire perdre jusqu'à 10% de votre pension. C'est prendre les non-concerné(e)s pour ce qu'ils ne sont pas.

DISSIMULATION NUMÉRO 2 : LA NATALITÉ S'EFFONDRE

Rendez vous maintenant sur les cas types. Ils sont censés rendre plus concrets les effets de la réforme à partir de cas représentatifs de la vraie vie.

36 cas sont présentés : 26 cas de fonctionnaires et 10 cas de salariés. La moitié née en 1980 et l'autre en 1990. 14 sont des hommes et 22 sont des femmes. On devrait donc pouvoir vérifier l'affirmation péremptoire d'Edouard Philippe le 11 décembre au CESE : « Les femmes seront les grandes gagnantes du système universel ».

En réalité, il n'en est pas question. Au contraire. Tout est fait pour empêcher toute évaluation. Dans les cas types, les hommes sont comme les femmes et inversement. Il n'y a aucune différence de salaires entre elles et eux, aucune dif-

férence de carrières. Bien entendu, les deux personnes « salariées durant toute leur vie professionnelle dans un travail à temps partiel continuellement rémunéré à 80% du SMIC » s'appellent Rachel. Mais, Marine, qui est développeuse web en entreprise, va être payée toute sa vie au « salaire moyen des Français ». C'est faux. Dans la vraie vie Marine serait payée au salaire moyen des Françaises qui est inférieur de 18,5% à celui des hommes. En fait, le simulateur fait tout disparaître, y compris les enfants. Aucune des 22 femmes « cas types » n'a eu et n'aura d'enfant. Heureusement pour le pays et pour les retraites dans la vraie vie, cela se passe autrement. Mais pour les conséquences négatives de sa réforme pour les femmes, la grande dissimulation continue. Le gouvernement n'a pas fini « de prendre les femmes pour des quiches ».

DISSIMULATION NUMÉRO 3 : TOUT LE MONDE COMMENCE À TRAVAILLER À 22 ANS

L'une des plus célèbres publicités pour le Métro de Pierre Dac proclamait : « D'où que vous veniez, ou que vous

alliez, une seule station : Mouton-Duvernet, la station de l'élite ». Pour le simulateur de retraite gouvernemental, c'est un peu pareil. « Qui que vous soyez, d'où que vous veniez et quel que soit le métier que vous exerciez, un seul âge pour commencer à gagner sa vie : 22 ans. » Que vous soyez assistante-maternelle à temps partiel, salariée au SMIC, au salaire moyen des Français, cadre devenu supérieur ou professeur certifié (après cinq ans d'études post-bac minimum). C'est la norme commune. Le secrétariat d'Etat chargé des Retraites prétend la justifier par le fait que 22 ans est actuellement l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail. L'argument est ridicule. À ce compte-là tous les cas types devraient prendre leur retraite à 62 ans et demi et seulement à cet âge-là, puisque c'est actuellement l'âge moyen de liquidation de ses droits. En réalité, la norme des 22 ans est indispensable pour qu'un départ en retraite à 62 ans dans les conditions actuelles ne soit pas plus favorable qu'un départ au même âge dans le cadre de la réforme.

DISSIMULATION NUMÉRO 4 : LA DISPARITION DU CHÔMAGE NOTAMMENT DES SENIORS ET DES CARRIÈRES HEURTÉES

Aucun cas type n'introduit une discontinuité des carrières professionnels. Dans le simulateur du gouvernement le chômage n'existe pas. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a, pour sa part, mis en place des cas types depuis des années et après de longues discussions entre experts et avec les « partenaires sociaux ». Ils servent à évaluer les perspectives concrètes d'évolution des retraites dans le cadre du système actuel. Ainsi figure notamment celui d'une personne non-cadre qui a une carrière heurtée, interrompue par une période de chômage de longue durée en milieu de carrière (vers 45 ans) et une sortie anticipée du marché du travail, pour chômage ou préretraite, après 55 ans. Bien entendu le simulateur gouvernemental aurait pu reprendre ce cas, mais on comprend pourquoi il ne l'a pas fait. L'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT l'a fait : la perte de retraite serait de 24% pour un départ à 62 ans ; de

15% à 64 ans ; 10% à 65 ans. Mais en partant à 67 ans, le retraité Macron de ce cas type aurait un avantage de... 1%.

DISSIMULATION NUMÉRO 5 : DISPARITION DU TAUX DE REEMPLACEMENT

Le taux de remplacement est le rapport entre la pension obtenue et les rémunérations d'activités perçues au moment de la liquidation. Si lorsque vous liquidez vos droits à la retraite, vos pensions mensuelles totales sont de 1800 euros alors que vos revenus salariaux en fin de carrière étaient de 2800 euros, on pourra dire que vous bénéficiez d'un taux de remplacement de 64%. Comme les taux de cotisations ne sont pas les mêmes pour les retraités et pour les actifs, une mesure courante consiste à calculer le taux de remplacement net de la retraite. Quelle que soit la modalité retenue, il s'agit, comme le dit le COR, d'une information essentielle « sur le niveau des revenus de remplacement qu'un régime – ou, à un niveau agrégé, une nation entière – décide d'accorder à ses retraités ». Le système actuel montre que la solidarité joue un rôle important puisque le taux de rempla-

cement est nettement plus élevé pour les bas salaires. C'est également une information très importante pour évaluer le pouvoir d'achat de sa future retraite. Le COR fournit cette information pour évaluer l'évolution des retraites dans le cadre du système actuel dans les cas types qu'il a élaborés pour les générations nées en 1960, 1970, 1980 et 1990. Le document date de début 2019 (4 cas pour les salariés du régime général et 4 cas pour la fonction publique + 1 cas type pour une famille). On apprend ainsi que dans le cas type 1 une personne cadre née en 1980 ayant eu une carrière ascendante avec un salaire de fin de carrière correspondant à 2,7 fois le salaire moyen par tête bénéficierait d'un taux de remplacement net de sa pension de 51% si elle prend sa retraite à 62 ans et de 57% si elle prend sa retraite à 64 ans. Le taux de remplacement net est de 70 et de 78% pour le cas type 2 d'une personne non-cadre finissant sa carrière avec un salaire correspondant à 90% du salaire moyen par tête.

Les cas types du simulateur gouvernemental ne fournissent pas cette information clé. Les cas type de fonctionnaires

ne donnent même pas le montant des traitements.

Et pour les salariés il donne des chiffres qui ne permettent pas non plus le calcul. Reprenons par exemple le cas type de Marine, développeuse web en entreprise. Née en 1980, elle aura 40 ans en 2020. Tout au long de sa carrière, elle est rémunérée au salaire mensuel brut moyen des Français, soit environ 3140 euros brut aujourd'hui. Elle part à la retraite à compter de 2042. Le simulateur nous dit que dans le cadre actuel, Marine pourrait avoir une retraite brute de 1914 euros, si elle part à 62 ans, et de 1868 euros, si la réforme prévue s'applique. C'est au moins admettre qu'elle y perdra. Mais de là à pouvoir calculer le taux de remplacement brut correspondant à sa situation, ce serait tomber dans le panneau. Car les 1914 euros de retraite correspondent à ce qu'elle percevrait en 2042 et pas à sa valeur actualisée en 2019. Pour connaître le taux de remplacement, il faudrait donner le montant du salaire brut perçu par Marine en 2042... Bref, le simulateur de retraite gouvernemental est « un maître de l'obscurcissement », comme on avait qualifié

en son temps Alan Greenspan, ancien Président de la Banque Centrale américaine qui avait l'habitude de dire « Si vous m'avez compris, c'est sans doute que je me suis mal exprimé ».

Il y a encore plus grave : les évaluations des pensions versées dans le cadre du système actuel sont systématiquement sous-évaluées alors que les évaluations des pensions dans le cadre de la réforme sont surestimées. Pour le cadre actuel le simulateur suppose que les salaires perçus chaque année seront comptabilisés en fin de parcours en tenant compte seulement de l'inflation. Alors que dans le cadre de la réforme, les calculs des pensions sont indexés sur l'évolution des salaires avec une hypothèse de croissance annuelle constante du pouvoir d'achat des salaires de 1,3% pendant 50 ans. Cela n'a aucune chance de se réaliser. Non pas simplement parce qu'une telle constance est totalement irréaliste. Mais aussi parce qu'une telle indexation du calcul des pensions dans le régime par points conduirait au déséquilibre financier du système, sauf à ce que la part des retraites dans le revenu national dépasse la barre des

14% fixée au contraire par le gouvernement comme barrière infranchissable. Le simulateur continue de dissimuler que, comme l'ont montré les économistes Justin Bernard Michael Zemmour, « la valeur du point ne pourra pas baisser... Mais le niveau de votre pension, si ».

DISSIMULATION NUMÉRO 6 : L'USINE À GAZ DE LA TRANSITION

Une autre dissimulation concerne la façon dont est calculée les droits acquis dans le cadre du système actuel. C'est un problème grave dont l'importance est soulignée par Henri Sterdyniak. Comme il est dit dans le simulateur, la réforme que le gouvernement veut imposer partage les actifs en trois catégories : les nouveaux entrants après la réforme qui ne cotiseront que pour le nouveau système ; les personnes nées avant 1975 qui continueront de cotiser dans l'ancien cadre ; et les salariés nés entre 1975 et 2003 qui cotiseront à partir de 2025 dans le nouveau système, mais percevront au moment de leur retraite, des droits acquis dans le cadre de l'ancien système.

Premier enjeu : d'ici 2037, explique Henri Sterdyniak, aucun retraité ne touchera une pension ou une partie de sa pension calculée selon les nouvelles règles. Et donc, d'ici là, tout ajustement visant à équilibrer le système des retraites devrait porter obligatoirement sur les personnes soumises aux règles actuelles. « C'est ce qu'illustre la tentative du gouvernement de fixer à marche forcée un âge pivot de 64 ans dès 2027 (avec une hausse commençant en 2022). Il faut être bien naïf, comme la CFDT et les quatre inspirateurs, pour s'en étonner. » Deuxième enjeu : les déséquilibres financiers que cette usine à gaz va générer pour les régimes actuels. Dit autrement, les cotisations pour le nouveau système vont manquer pour équilibrer les comptes des anciens régimes. Ces régimes vont devenir structurellement déficitaires. Et donc particulièrement vulnérables.

Troisième enjeu : comment calcule-t-on les droits acquis ? Pour bien comprendre la question Henri Sterdyniak donne deux exemples. Le premier dans la fonction publique : « Considérons Nadine qui a commencé à travailler à

21 ans dans la Fonction publique. En 2025, après 22 ans de carrière, elle reçoit un traitement de 2000 euros, mais elle peut raisonnablement espérer finir sa carrière à 65 ans, avec une rémunération de 2500 euros et ainsi recevoir une retraite de 1875 euros (75% de son dernier traitement). Faut-il considérer qu'à mi carrière, ses droits acquis ne sont que de $0,75 \times 2000 / 2 = 750$ euros ? Ou faut-il reconnaître qu'ils sont de $1875 / 2 = 937,5$ euros ? » L'autre exemple est pris dans le régime général : « Dans le Régime général, Naguib, qui a lui aussi commencé à travailler à 21 ans, a acquis à 43 ans des droits sur une pension calculée sur les 25 meilleures années. Mais comment les estimer, si ces 25 années sont pour l'essentiel dans les années à venir ? Calculer les droits acquis sur les 13 meilleures années enregistrées à 43 ans aboutirait à les sous-estimer fortement. » Inutile de chercher la réponse dans le simulateur. Elle n'y figure pas. En réalité le gouvernement sera quasiment dans l'impossibilité de gérer la période de transition. Au lieu de chercher à tout prix à mettre en place bruta-

lement un système unique à cotisations définies, conclut, à raison, l'économiste doublement atterré, « il devrait, dit-il, engager, dans le cadre du système actuel, de vraies négociations avec les syndicats et les organisations professionnelles pour faire converger progressivement les différents régimes dans un système à prestations garanties. »

● BERNARD MARX

Non, Ambroise Croizat n'est pas compatible avec le macronisme

À LREM, on aimerait bien faire croire que la réforme des retraites se place dans la lignée de celle mis en oeuvre par le CNR après-guerre. Il faut relire le discours du ministre du Travail (communiste) Ambroise Croizat, aucun doute possible, il n'était pas macroniste

Du Premier ministre qui veut faire croire que sa réforme des retraites est l'héritière du Conseil National de la Résistance au député LREM qui cite le communiste Ambroise Croizat, père de la Sécurité sociale, la récup' va grand train à la tête de ce pays. Pierre Caillaud-Croizat, petit-fils d'Ambroise Croizat, s'est chargé à merveille de répondre à ces basses falsifications, lançant ce terrible « Votre culot n'a d'égal que votre duplicité » à la figure du parlementaire. Pour vous faire une idée plus nette de l'incompatibilité viscérale entre Ambroise

Croizat et le macronisme, nous nous proposons ici de publier des extraits du discours du ministre du Travail et de la Sécurité sociale devant l'Assemblée nationale constituante, le 8 août 1946, sur l'application de la loi sur la Sécurité sociale.

Voici :

« Nul ne saurait ignorer que l'un des facteurs essentiels du problème social en France, comme dans presque tous les pays du monde, se trouve dans ce complexe d'infériorité que crée chez le travailleur le sentiment de son insécurité,

l'incertitude du lendemain qui pèse sur tous ceux qui vivent de leur travail.

Le problème qui se pose aujourd'hui aux hommes qui veulent apporter une solution durable au problème social est de faire disparaître cette insécurité. Il est de garantir à tous les éléments de la population qu'en toute circonstance ils jouiront de revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale. C'est ainsi seulement, en libérant les travailleurs de l'obsession permanente de la misère, qu'on permettra à tous les hommes et à toutes les femmes de développer pleinement leurs possibilités, leur personnalité, dans toute la mesure compatible avec le régime social en vigueur.

Voilà qui suffit à démontrer l'ampleur du contenu de la notion de sécurité sociale. Celle-ci implique d'abord une organisation économique qui fournisse à tous les hommes et à toutes les femmes en état

de travailler une activité rémunératrice. [...]

Il faut, en second lieu, que l'activité ainsi garantie à tous les hommes et à toutes les femmes leur apporte les ressources suffisantes pour satisfaire à leurs besoins personnels et pour couvrir leurs charges familiales. [...]

D'autre part, le travailleur ne peut maintenir son activité qu'en conservant sa capacité de travail. Par suite, la sécurité sociale se trouve étroitement liée à tout le problème de l'organisation médicale, au problème des soins d'abord, au problème de la prévention de la maladie et de l'invalidité, au problème de l'hygiène et de la sécurité du travail, au problème de la prévention et de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Enfin, et c'est le dernier chapitre de la sécurité sociale, il faut parer aux

conséquences de la perte possible, par le travailleur, de son activité rémunératrice. [...]

La sécurité sociale est une unité. [...] Quel que soit le but particulier auquel peuvent tendre les diverses institutions, qu'elles aient pour objet de couvrir les charges de la maladie, de fournir des retraites de vieillesse ou des pensions d'invalidité professionnelle, ou d'alléger les charges de familles nombreuses, il s'agit toujours d'opérer un prélèvement sur les revenus de la masse pour couvrir l'insuffisance des ressources de certains.

L'unité de la sécurité sociale n'est à cet égard que l'affirmation d'une solidarité nationale indiscutable. [...] Il s'agit toujours soit de garantir des soins, soit de répartir des revenus.

Enfin et peut-être surtout, l'unité de la sécurité sociale s'affirme sur le plan social. Il s'agit toujours, en effet, d'apporter des moyens d'existence à des familles manquant de ressources, de sauvegarder le capital humain du pays par la prévention

de la maladie et de l'invalidité, de permettre à tous les individus de développer au maximum leurs moyens propres. [...]

L'organisation de la sécurité sociale [...] peut maintenant vous apparaître comme tendant avant tout à regrouper, en un ensemble cohérent et logique, des institutions qui, jusqu'à ce jour, étaient dispersées : assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail.

Mais si c'est là le premier résultat de l'organisation nouvelle de la sécurité sociale, il faut y voir, non pas le terme, mais le point de départ de cette organisation. Le but qu'il convient d'atteindre, en effet, c'est de généraliser la sécurité sociale. [...]

Cette organisation nous fournit ainsi l'instrument de tous les progrès sociaux qui doivent, dans l'avenir, se réaliser, tant il est vrai que le progrès social est une création continue. »

● PROPOS REÇUEILLIS PAR LOÏC LE CLERC

RETRAITES : COMBIEN DE FAKE NEWS ?



L'ÉCOLE POUR PAR LES NULS

INSCRIPTIONS POST-BAC **Parcoursup et les** **marchands du temple**

Loin d'être dû à un logiciel défaillant, le prévisible chaos des inscriptions d'après-bac est le résultat d'un programme politique qui dessert les étudiants, mais enrichira des prestataires opportunistes.

C'était s'il y a six mois, la session du baccalauréat 2017 venait de s'achever et des dizaines de milliers de candidats reçus à l'examen découvraient avec effarement qu'ils étaient sans affectation. Le 14 juillet 2017, ils étaient ainsi 87.000 bacheliers en attente et encore 3.000 le 14 septembre deux mois plus tard.

Il faudrait ajouter, à cet immense gâchis, les dizaines de milliers d'étudiants ayant eu une proposition très éloignée de leur vœux principaux et qui se sont retrouvés dans un cursus sans rapport avec leurs

attentes. Autant dire que pour tous ceux-là, l'échec en premier cycle est déjà programmé.

UNE CATASTROPHE PRÉVISIBLE

Le coupable idéal était vite désigné à la vindicte populaire et médiatique : la plateforme Admission post-bac, bien connue désormais sous le nom d'APB. C'était donc la faute à un logiciel : c'est pratique, un logiciel, c'est impersonnel et ça exonère de toute responsabilité les politiques éducatives.

Lors de la formulation de ses vœux, chaque lycéen devait pourtant demander une formation labellisée «pastille verte», c'est-à-dire une formation dont le nombre de places n'était pas contingenté et dont l'obtention était donc assurée si d'autres vœux, plus sélectifs, n'étaient pas satisfaits. Ce contrat, annoncé comme tel aux élèves de terminales, n'a pas été respecté par manque de places dans les universités, et les fameuses pastilles vertes sont devenues des impasses.

Pourtant, la catastrophe annoncée était prévisible depuis fort longtemps. En réalité, elle est inscrite dans le registre des naissances depuis 1999. Car oui, voilà, les enfants du mini baby-boom qui existe en France depuis 1999 ont donc eu dix-huit ans en 2017. Surprise ! Compte tenu du taux de réussite moyen aux différentes épreuves du baccalauréat, l'explosion démographique à l'université était donc connue depuis au moins le début des années 2000.

UN CHAOS ORGANISÉ

On peut comprendre, face à un afflux de naissances, qu'il y ait pendant quelques années une pénurie de place en

crèches : prendre en compte le phénomène, construire des locaux, former des personnels pour des enfants qui arrivent à quelques mois crée une distorsion. Mais pour l'université ? Qui peut croire que la lourde machine du ministère de l'Éducation nationale n'a pas vu le problème arriver ?

C'est en réalité strictement impossible et de ce point de vue, le chaos a été largement organisé et trouve sa justification dans la nouvelle plateforme Parcoursup. Certes, les nouvelles règles évitent, sur le papier, les mots qui fâchent comme «sélection» voire «prérequis». En Macronie, on a le sens de la formule, l'inscription dans une formation en licence générale pourra donc «être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite». Toutefois, en l'absence de places suffisantes, la priorité pourra être donnée par les universités aux profils les plus en adéquation avec la formation demandée, ce qui quand même, est une bonne définition de la sélection.

UNE CRISE LUCRATIVE

Le nombre de places supplémentaires ne couvrant pas la pression démographique, la situation va donc mécaniquement s'aggraver en 2018. Face au chaos annoncé, certains ont déjà flairé la machine à cash potentielle. Exploiter les légitimes inquiétudes des futurs bacheliers et de leurs parents pour remplir ses caisses, voilà une idée qui peut rapporter gros. C'est en tout cas, entre autres, le pari du site tonavenir.net.

La transition du lycée au monde universitaire est ainsi décrite : « l'inscription à une formation post-bac sur Parcoursup peut rapidement relever du chemin de croix lorsque des interrogations et des doutes subsistent. S'attaquer à semblable mission sans aide c'est un peu comme endosser le rôle d'un Thésée s'engageant fièrement dans le célèbre labyrinthe dépourvu du non moins célèbre fil d'Ariane, la dulcinée transie ». La prose est un peu ronflante, la suite serait plutôt sonnante et trébuchante puisque le site propose deux Pass pour remédier à tout cela.

Le premier nommé « Inspiration » vous propose, pour la modeste somme de 320 euros, de vous aider à sélection-

ner vos vœux et à réaliser vos lettres de motivation. Le second intitulé « Sérénité » mais qui pourrait être renommé « la bourse ou la vie » vous délestera de 560 euros en échange d'une prise en charge qui va jusqu'à l'inscription sur la plateforme Parcoursup. La fondatrice de ce site, Sophie Laborde-Balen qui s'auto-définit comme conseillère d'orientation, était podologue avant de monter sa start-up lucrative. C'est vous dire si elle est compétente.

● **GUILLAUME LIÉGARD**

E3C : le bac Blanquer au bruit des bottes

Contesté de toute part, le bac Blanquer a été imposé dans plusieurs lycées par l'intervention des forces de l'ordre.

Nous rapportons ici le cas du lycée Max Linder de Libourne (Gironde).

« 57 facts, 171 labos, 6 ESPE, 6 IUT, 8 collectifs de précaires, 122 revues, 16 sociétés savantes, 46 séminaires, 20 sections CNU, 46 évaluateur·trices de l'Hcéres... mobilisé·es contre la précarité, contre la LPPR et contre la casse des retraites ! » Voilà le recensement effectué par universiteouverte.org. Sans parler des centaines d'écoles, de collèges et de lycées. Ça va mal dans le monde de l'éducation. Très mal. Et depuis longtemps. Mais rien n'y fait.

En septembre, le suicide de Christine Renon, directrice d'école de Pantin (Seine-Saint-Denis). En octobre, 200 directeurs d'écoles du 93 adressent une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale. En octobre toujours, on apprend que la réforme Blanquer prive de pause déjeuner des milliers de lycéens et que le ministre a réduit de moitié les fonds sociaux destinés aux enfants pauvres. En mai 2019, 151 jeunes de Mantes-la-Jolie sont mis à genoux par la

police. Puis il y a le « bac Blanquer », avec ses fameuses E3C, les épreuves communes de contrôle continu. Un fiasco sans nom. Là encore, le monde enseignant se mobilise – de concert avec la lutte contre la réforme des retraites. Rétention de copies, de notes, blocages des établissements. Tant de choses, mais rien n'y fait.

Contre ces E3C, profs, élèves et parents d'élèves s'insurgent. Il faut dire que la réforme est plus que brouillonne. Selon le syndicat des personnels de direction, des perturbations des épreuves ont été enregistrées dans 43% des lycées. Qu'importe, ce qui doit se faire se fera, de gré ou de force. Et la force, le lycée Max Linder de Libourne en a fait l'expérience... traumatisante.

L'ÉDUCATION PAR LA FORCE

Cela fait des mois que ce lycée est bien mobilisé contre la réforme Blanquer, puis contre la réforme des retraites. Fin

janvier, les épreuves d'E3C avaient été reportées en raison de la mobilisation. Mardi 4 février, 20h, les élèves reçoivent par SMS leur convocation pour le lendemain, précisant qu'ils passeront l'intégralité des épreuves dans la journée, soit 6h d'épreuves de suite. Les enseignants et les parents ne sont pas informés. Mercredi matin : le lycée est bouclé par une quarantaine de gendarmes mobiles. Pour entrer, les lycéens doivent passer entre ces gendarmes, armés. Ils sont fouillés. « On a dû accompagner certains élèves à l'entrée du lycée, ils avaient peur de voir tous ces gendarmes », raconte Élisabeth Rhodas, professeure d'allemand et de cinéma au lycée Max Linder.

Leurs professeurs sont venus les soutenir, mais ils ont interdiction d'entrer dans l'établissement. Qui alors pour surveiller le bon déroulé des épreuves ? Une trentaine d'adultes : du personnel administratif, du personnel du rectorat, et même la boulangère du coin... « Des gens qui n'avaient aucune compétence pour faire ça », déplore Élisabeth Rhodas. Nous avons pu nous procurer les témoignages écrits des lycéens après cette journée d'épreuves. Ils y racontent

le manque de copies, de chaises et de tables (des élèves ont composé à même le sol), les retards causés par des « surveillants » ne sachant pas dans quelle salle aller, le fait que certains élèves n'ont pas eu le temps de manger à midi, les alarmes incendie désactivées, le fait que ces « surveillants » ne savaient pas se servir du matériel nécessaire à la bonne tenue des examens, ne savaient pas indiquer aux élèves comment bien remplir les en-têtes des copies, se filmaient (et filmaient des lycéens mineurs à leur insu) avant de poster les vidéos sur les réseaux sociaux, sortaient dans les couloirs pour téléphoner voire se roulaient des cigarettes.

Aux dires des profs, ceux qui voulaient sortir à midi pour manger ont été marqués au feutre pour pouvoir passer le cordon de gendarmes, des agents de l'équipe mobile du rectorat – qui refusaient de décliner leur identité – circulaient dans les couloirs et menaçaient des élèves de 16 ans s'ils ne rentraient pas dans les salles.

Comment en est-on arrivé-là ? Élisabeth Rhodas s'explique : « Normalement, ce sont les enseignants qui décident des sujets des épreuves. Nous avions écrit

à la rectrice pour lui dire que nous refusions de choisir les sujets, de surveiller ces examens et de corriger les copies. Donc les sujets ont été choisis par les inspecteurs des différentes matières concernées. On leur avait très clairement indiqué les points de programme que nous avions étudié en cours. » Pourtant, pour plusieurs épreuves, l'examen portait sur une partie du programme que les élèves n'avaient pas étudié.

Résultat : certains lycéens ont rendu copie blanche, d'autres ont fait des crises de panique, mais pas d'infirmière présente dans le lycée. Une situation ubuesque, risible, à pleurer. « À cinq enseignants, deux élèves, une parente d'élève et la proviseure, on a été reçu le vendredi 7 février à 17h par le directeur des services académiques de l'éducation nationale, à qui on a remis les dizaines de témoignages des élèves sur la tenue des épreuves, continue Élisabeth Rhodas. Il avait osé dire que ça s'était passé dans une ambiance «sereine et apaisée». On a discuté pendant 2h25. Il nous a confirmé que c'était bien lui qui nous avait tenus à l'extérieur du lycée car nous étions des «fauteurs de désordre». On lui a exprimé la violence de la situation et demandé l'annulation des épreuves. Plus de la moitié de mes

élèves germaniques ont rendu copie blanche ! »

LIBOURNE N'EST PAS UN CAS ISOLÉ

Autre lieu, même ambiance : à Rennes, au lycée Basch, les épreuves se sont déroulées dans les mêmes conditions sécuritaires. En Île-de-France, on compte au moins 25 lycéens, âgés de 15 à 17 ans, qui ont fini en garde à vue après avoir voulu manifester contre les E3C.

À l'été 2018, les jeunes bacheliers se voyaient comme la « génération crash-test de Parcoursup ». En ce début d'année 2020, voici la génération crash-test des E3C, avec les humiliations qui vont avec. Ce gouvernement n'en finit plus de sacrifier la jeunesse au profit de son « école de la confiance ». Jean-Michel Blanquer a indiqué jeudi 6 février qu'il était prêt à « faire évoluer » les prochaines épreuves prévues de la mi-avril à la fin mai, « dans le sens de la simplicité », rejetant les « blocages » sur des « éléments extérieurs » aux établissements. Fait-il référence aux forces de l'ordre ? « J'ai peur pour mon avenir », écrit une lycéenne de Max Linder dans son témoignage. Tout est dit.

• **LOÏC LE CLERC**

Réformes du lycée et de l'Université : « Ça va créer d'énormes inégalités »

**En 2018, l'exécutif est à l'offensive
avec une réforme concernant les lycées et une autre
pour l'Université. Au menu : plus d'inégalités. Entretien
avec Mathieu Devlaminck, membre de la Coordination
nationale lycéenne.**

Fin des filières au lycée, réforme du bac, sélection à l'Université (qui portera très mal son nom), etc. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, réforment à la pelle notre système éducatif en ce début 2018. Des réformes très critiquées de l'intérieur. Regards en a discuté avec Mathieu Devlaminck, lycéen en seconde dans le Pas-de-Calais et membre de la Coordi-

nation nationale lycéenne (CNL).

Regards. C'est quoi la CNL ?

Mathieu Devlaminck. La CNL a été créée à l'initiative de deux ou trois lycéens de Bordeaux, notamment, il y a deux mois. A la base, c'est un groupe Messenger qui avait pour but de regrouper les gens qui étaient contre la sélection à l'Université. Les quelques personnes qui étaient dans ce groupe

ont toutes invité une ou deux personnes de leur entourage, le groupe a grossi et maintenant on est 130, des lycéens qui viennent de toute la France.

Pourquoi vous opposez-vous aux lois Vidal et Blanquer ?

La loi Blanquer veut mettre en place une réforme du bac avec la fin des rat-trapages et un contrôle continu qui aura des effets négatifs sur la poursuite des études, notamment dans les lycées les moins huppés. Le contrôle continu, ça veut dire la fin de l'anonymat du bac, ce qui permettra de juger les élèves en fonction de leurs origines sociales, géographiques. Il y a aussi la mise en place de majeur-mineure, soit la fin des filières. On pourra choisir des couples de matières, apparemment, mais ça va créer d'énormes inégalités entre les lycées qui vont avoir les moyens de mettre en place les meilleurs couples de matières et les lycées moins aisés où les élèves n'auront accès qu'aux couples les moins prestigieux. Il y a aussi la mise en place de formations post-bac, une année de formation avant de rentrer à la fac. Ça va créer d'énormes inégalités puisqu'on va avoir des bacs de trois ans et des bacs de quatre ans, des sous-bacs.

Puis il y a Parcoursup qui a été mis en place sans aucun vote. Parcoursup demande aux élèves de faire un CV, sachant que, nous lycéens, on a aucune expérience professionnelle, ça n'est que pour sélectionner, encore, seulement sur la rédaction du CV. Parcoursup demande aussi des pré-requis, ce qui désavantage encore une fois les élèves issus des classes les moins aisées qui n'ont pas forcément les moyens de se permettre d'avoir des cours particuliers ou des activités extra-scolaires.

Quelles actions sont prévues pour protester contre ces réformes ?

Le 22 mai, on appelle à suivre la manifestation de tout le service public. On a appelé à une date spécialement pour les lycéens : le 24 mai. Et on a prévu de se réunir les 26 et 27 mai à Paris pour pouvoir redébattre et revoter autour de ces questions-là, et nous participerons à la manifestation du 26 mai.

• LOÏC LE CLERC



CORONAVIRUS : LA GUERRE DES MONDES

Coronavirus

« C'est la mondialisation «désirable» qui pose problème, le tourisme de masse et le business »

Plus de 60.000 personnes infectées dans le monde – dont plus de 1300 décès et 11 cas en France. Londres parle d'une « menace grave et imminente ». Le coronavirus n'est pas une petite épidémie. On en a causé avec deux historiens des sciences.

Guillaume Lachenal est professeur d'histoire des sciences à Sciences Po, Laurent-Henri Vignaud est maître de conférences en histoire des sciences à l'Université de Bourgogne.

Regards. En tant qu'historien, comment regardez-vous cette crise du coronavirus ?

Guillaume Lachenal. C'est, de toute évidence, un événement exceptionnel et inédit, notamment par l'échelle de l'épidémie, par l'ampleur des mesures de

quarantaine ou par l'interruption du trafic aérien. La vie normale est suspendue. Il demeure encore beaucoup d'incertitude sur la manière dont se transmet le virus. On sait juste qu'il se transmet assez facilement, mais on n'a pas d'idées claires sur le moment à partir duquel les patients sont contagieux. Quand on voit l'échelle atteinte en Chine, il est assez rationnel d'avoir une approche précautionneuse. On est obligé de faire des choix politiques dans l'incertitude. Quand on paralyse un système de santé à cause de gens qui toussent et qui ont besoin de réanimation, il y a un effet de ricochets sur les autres malades, les autres patients, les personnes vulnérables. Ça coûte cher en vies humaines, indirectement. Après, que ça tue plus ou moins que la grippe saisonnière, ce n'est pas une remarque très pertinente. Le principal effet préoccupant, au-delà des chiffres, c'est que c'est une épidémie qui perturbe profondément le fonctionnement du système de santé chinois et la société chinoise dans son ensemble. C'est un fait.

« Le fait que l'épidémie se déroule en Chine est une particularité supplémentaire, avec des mesures extrêmement

coercitives qu'il serait difficile à mettre en œuvre dans un pays démocratique. »

Laurent-Henri Vignaud. La différence avec les crises passées, c'est la capacité d'une épidémie à devenir une pandémie en l'espace de quelques jours, là où il aurait fallu des années pour qu'une épidémie se transmette d'un continent à l'autre. C'est lié à la situation actuelle des transports. Inversement, on a des moyens plus sophistiqués en terme d'isolement, de stérilisation et de protection. Le fait que l'épidémie se déroule en Chine est une particularité supplémentaire, avec des mesures extrêmement coercitives qu'il serait difficile à mettre en œuvre dans un pays démocratique. Le dernier cordon sanitaire en France, c'est 1720, autour de la peste à Marseille. Plus récemment, il y a eu une campagne de vaccination contre la polio organisée par l'OMS dans les années 50 dans les pays d'Europe de l'Est. La médecin américaine en charge de cette campagne écrit dans son rapport final que «les structures d'État soviétique sont particulièrement adaptées au combat contre les épidémies», en raison du caractère autoritaire de ces régimes.

Comment jugez-vous la gestion de cette crise, tant de la part des autorités chinoises que de la gouvernance mondiale en matière de santé ?

Laurent-Henri Vignaud. Ce qui est intéressant, c'est de se retrouver dans une situation de danger épidémique où il n'y a pas de vaccin. Les mesures prises par le gouvernement chinois ressemblent à celles qui sont connues jusqu'au 18ème siècle : le cordon sanitaire, l'isolement des malades, la mise en quarantaine et les mesures strictes concernant les déplacements des personnes et des biens. Jusqu'à l'invention du vaccin au 18ème siècle, on n'avait pas d'autres moyens pour combattre les épidémies. C'est la situation que nos contemporains sont en train de vivre, même si les moyens modernes sont nettement plus efficaces. Mais ces moyens restent limités. On voit bien que l'épidémie est largement circonscrite à la Chine, même si à l'intérieur du pays ils n'arrivent pas vraiment à maîtriser la circulation du virus. Par ailleurs, l'institut Pasteur annonce de façon très optimiste des premiers tests d'un vaccin à l'automne. Il y a fort à pari qu'à cette date-là, l'épidémie sera

éteinte. De toute façon, ce ne sera pas une recherche vainque puisque si on arrive à travailler sur ce type de virus, peut-être qu'au prochain coup on arrivera à mettre au point un vaccin plus rapidement.

Guillaume Lachenal. L'OMS a énormément appris des crises précédentes (grippe H1N1, Sras et Ebola). Il y a un vrai capital de techniques de surveillance et une transparence accrue dans la prise de décision. De ce point de vue-là, l'épidémie est très bien suivie, et puis l'OMS a un leadership qui est à la hauteur. La nouveauté, c'est que l'OMS a pour vis-à-vis un pays très puissant, qui contrôle beaucoup l'information. On est à un moment où il est difficile de faire la leçon à quiconque.

Quel est l'impact de la mondialisation sur cette épidémie ?

Guillaume Lachenal. Un des effets potentiels de cette crise, c'est une disruption économique qui se fait déjà sentir. Le virus révèle le degré d'interdépendance matériel entre le monde et la Chine, mais elle révèle aussi une mondialisation par le haut. Il n'est pas question ici de ce qui panique les droites extrêmes – les migrants

–, le virus est transmis par les bateaux de croisière, les réunions de travail internationales, par les cadres. Ce sont ces mobilités par le haut qui mondialisent l'épidémie, et non pas les pauvres qui marchent dans la neige de la vallée de la Roya. Ça n'empêche pas des réactions stupides et xénophobes, mais c'est la mondialisation « désirable » qui pose-là un problème. Quand on regarde les cas sur les autres continents, c'est le tourisme de masse et le business qui sont responsables. Et paradoxalement, l'isolement relatif des pays africains – marginaux dans les flux de passagers et de marchandises à l'échelle mondiale – semble les protéger pour l'instant.

En effet, lorsqu'on regarde la carte du coronavirus, on constate qu'il n'y a pas un seul cas en Afrique et en Amérique latine. Qu'en dites-vous ?

Laurent-Henri Vignaud. C'est une donnée totalement aberrante, notamment pour l'Afrique où les Chinois sont très présents. Il y aurait des cas, mais ceux-ci ne seraient pas identifiés. Si c'est vrai, ça peut être une bombe à retardement étant donné la très grande contagiosité de ce virus. Il faut attendre d'en savoir plus, mais ce serait étonnant que ces deux continents soient épargnés. Ou alors il faut croire que les Chinois ont

réussi à bloquer les frontières de manière très efficace.

Historiquement, la science a-t-elle toujours gagné sur la maladie ?

Guillaume Lachenal. Non, la médecine est souvent impuissante – l'histoire des épidémies nous l'apprend, de la peste au choléra en passant par la grippe « espagnole » de 1918. Ces épidémies se résolvent aussi d'elles-mêmes. Les innovations thérapeutiques sont des aspects presque secondaires dans la dynamique des épidémies, par rapport aux conditions sociales et politiques qui les provoquent – et qui parfois permettent de les résoudre. L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest n'a pas été vaincue par un vaccin, mais d'abord par la dynamique propre de l'épidémie. S'arrêter, c'est le destin de toutes épidémies, quand il n'y a plus de population susceptible d'être infectée ou que les conditions ont changé. Au moment d'Ebola, en Afrique de l'Ouest comme récemment en RDC, les comportements ont changé, les communautés ont appris à isoler les malades, à traiter différemment les corps des personnes décédées. Ce n'est pas un triomphe de la science, c'est plutôt une petite victoire des sociétés humaines, de leur capacité à s'adapter, et souvent dans la douleur.

• PROPOS RECUEILLIS PAR LOÏC LE CLERC

Coronavirus

« Tout ce qui arrive en Chine a des répercussions sur le reste du monde »

Le coronavirus a contaminé plus de 7700 personnes, dont 132 en sont mortes. Comment la Chine et la France gèrent-elle cette crise ? Cette épidémie est-elle réellement grave ? On a causé avec l'historien de la santé Patrick Zylberman.

Patrick Zylberman est professeur émérite d'histoire de la santé à l'École des Hautes Études en Santé publique.



Regards. Comment trouvez-vous la gestion de la crise du coronavirus par les autorités chinoises ?

Patrick Zylberman. On a pour point de comparaison le Sras de 2003 où les autorités chinoises avaient tenté pendant un peu plus de trois mois de dissimuler l'épidémie, notamment à l'OMS. Une vaste tricherie, si vous voulez. Aujourd'hui, on n'est pas dans ce cas de figure, mais le comportement de la Chine en 2003 a laissé des traces, certains de ses voisins restent très méfiants. On a bien vu que la direction chinoise a un tout petit peu

tardé à démarrer. Le premier cas a été diagnostiqué en novembre et l'épidémie a été déclarée à l'OMS à la toute fin du mois de décembre. Il a encore fallu 20 jours pour que Pékin admette que l'épidémie était une infection contagieuse, ce qui change énormément de choses !

On regarde avec admiration cette Chine qui construit un hôpital en quelques jours. Mais n'oublie-t-on pas le fait que ça n'est possible que parce qu'il s'agit d'une dictature ?

Déjà, ça n'est pas un hôpital, mais des baraquements à l'intérieur desquels on peut prendre en charge des malades. Mais, précisément parce que la Chine est une dictature, elle n'agit pas aussi vite qu'on le dit. Elle retient les informations à destination de sa population et des États étrangers. En réalité, l'administration chinoise complique les choses. Il y avait au moins deux étages avant que les informations puissent circuler : d'abord celui des administrations provinciales – qui devaient faire valider leurs informations par Pékin. C'est ce qu'on appelle l'autoritarisme tronqué : le niveau local

est toujours sous surveillance du niveau central. Ce système a été supprimé il y a quelques jours, les administrations provinciales peuvent désormais donner directement au public leurs estimations et leurs informations. Mais on peut s'attendre à ce qu'il y ait un «petit ménage» à la fin de l'épidémie.

Pourquoi met-on autant de temps à rapatrier les Français présents dans la région ?

On parle de centaines de personnes, on ne les ramène pas si facilement, c'est toute une logistique à mettre en place. D'autre part, c'est un problème diplomatique extrêmement délicat. C'est une sorte d'ingérence de la France en Chine. Et puis, on va exfiltrer des cadres de grandes entreprises et laisser les employés sur place ?

« Le sida ou la grippe font beaucoup plus de victimes, mais la gravité d'une épidémie ne se mesure pas seulement au nombre de cas et de décès, elle se mesure aussi par les effets indirects sur l'économie, la politique, la géopolitique,

etc. Là, on a affaire à un événement d'une très grande gravité. »

Est-ce une bonne idée de laisser sur place ceux qui présentent un risque et de mettre en quarantaine ceux qui arriveraient sur le sol français ?

Je ne pense pas qu'on laisse des personnes infectés sur place. Ce seront des transports solitaires. Quant à la mise en quarantaine, c'est une mesure de santé publique, le bon sens même. On ne sait pas si les gens qu'on ramène sont infectés ou pas. Pour l'instant, on ne sait pas si, pendant la période d'incubation, on est contagieux – on peut le supposer. On manque de données qui complique les opérations, il est donc très sage de mettre les gens en quarantaine pendant 14 jours (la durée maximum d'incubation).

On compte cinq personnes contaminées en France, soit autant qu'aux États-Unis. C'est beaucoup ?

Non, ces cinq cas sont tous liés à la Chine, il n'y a pas de contamination sur le sol français et il y a des cas de la même famille. C'est simplement le fait que la

France est une destination assez prisée par les Chinois.

Cette crise sanitaire est-elle si grave que cela ?

Oui, elle est grave, c'est quand même une épidémie de grande ampleur. Elle est grave aussi par ses effets indirects, notamment économiques. En 2003, au moment du Sras, la Chine pesait pour 4% de l'économie mondial. Aujourd'hui, elle pèse 16% de l'économie mondiale. Tout ce qui arrive en Chine a des répercussions sur le reste du monde. Le sida ou la grippe font beaucoup plus de victimes, mais la gravité d'une épidémie ne se mesure pas seulement au nombre de cas et de décès, elle se mesure aussi par les effets indirects sur l'économie, la politique, la géopolitique, etc. Là, on a affaire à un événement d'une très grande gravité, bien qu'on ne sache pas encore mesurer la gravité sur le plan épidémiologique puisqu'on ne connaît pas la létalité du coronavirus.

O PROPOS RECUEILLIS PAR LOÏC LE CLERC

Jean-Louis Rocca

« La Chine fait un effort de transparence vis-à-vis du monde mais aussi vis-à-vis de sa population »

Face à coronavirus, comment la Chine s'organise-t-elle ?
Comment les autorités tentent de contrôler la diffusion des informations à l'intérieur et à l'extérieur du pays ?
Qu'en pensent les Chinois ? Jean-Louis Rocca, sociologue, professeur à Sciences Po, chercheur au CERI spécialiste de la Chine, est l'invité de #LaMidinale.

SUR LA CONFIANCE ACCORDÉE AUX AUTORITÉS CHINOISES

● « On voit bien que même dans les pays les plus démocratiques du monde - on l'a vu avec ce qui s'est passé à Rouen [à Lubrizol] - les gouvernants ont tendance à minimiser les problèmes et à ne pas faire

preuve d'une totale transparence. »

- « En Chine, on peut s'imaginer que les autorités - face à une épidémie d'une telle ampleur - ont manqué de transparence et essayé de sous évaluer le phénomène. »
- « Ça n'est pas pour des raisons strictement politiques pour cacher à la population ou au monde ce qu'il se passe

EN CHINE, C'EST POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES. »

- « Le Parti communiste reste la seule force politique en Chine et en échange il doit assurer la croissance économique et une croissance régulière du niveau de vie. Donc l'économie est centrale : on doit continuer à avoir 5, 6, 7% au minimum pour satisfaire la population. »
- « On voit les conséquences de cette lutte contre l'épidémie : l'économie chinoise est perturbée. Les échanges économiques sont limités. Les gens circulent moins, achètent moins, sortent moins. »
- « Il y a un manque de transparence [de la part des autorités chinoises] mais qui commence à s'effriter largement. »
- « Quand on compare avec l'épidémie du SRAS, la Chine a fait des progrès. On cachait beaucoup plus de choses en 2003. On voit bien qu'aujourd'hui la Chine fait un effort de transparence vis-à-vis des organisations internationales mais aussi vis-à-vis de la population. »
- « Les réseaux sociaux sont au centre de la vie sociale en Chine. »
- « La Chine continue de faire preuve d'ouverture. »
- « On donne souvent l'image d'un gouvernement chinois extrêmement monolithique, qui n'utilise que la répression

pour rester au pouvoir. En réalité, c'est beaucoup plus compliqué. Les autorités chinoises, locales comme nationales, ont compris que les réseaux sociaux sont un fantastiques moyens de contrôle de la population. »

SUR LA POPULATION CHINOISE

- « D'un côté, les chinois soutiennent les mesures [prises par le gouvernement] et semblent efficaces (...) et d'un autre côté, certains sont mécontents parce qu'ils voient leurs entreprises péricliter. »
- « Certaines villes comme Shanghai appliquent le principe de précaution de manière assez rigide : on ne retourne pas travailler, on ouvre pas les écoles et les universités. »
- « Les gens sont partagés parce que d'un côté ils trouvent que les mesures sont efficaces et justifiées et d'un autre côté, ils en subissent les conséquences. »
- « La population chinoise a un désir très fort d'être mieux informée. La liberté d'expression, la liberté d'alerter - y compris les autorités - est une revendication fondamentale dans la population. »
- « Il y a une quantité énorme de conflits sociaux en Chine (...). Les chinois contestent beaucoup. Dans les cam-

pagnes - avec les agriculteurs qui se mobilisent contre la vente des terres, dans les villes - des nouveaux propriétaires d'appartement qui se sentent exploités par les industries immobilières. »

● « De nombreux chinois se rendent compte qu'ils ont les mêmes revendications, les mêmes problèmes - on retrouve ça parmi les migrants qui vont travailler dans les usines sur les cotes chinoises - et ils sont rassemblés dans des grands ensembles immobiliers, dans des usines, autour des villages et n'hésitent pas à s'organiser congres les autorités locales. »

● « Le Chinois conteste. Le Chinois n'hésite plus depuis une vingtaine d'année à se mobiliser. Et les autorités locales reconnaissent, jusqu'à un certain point, la légitimité de ces revendications tant qu'on entre pas dans le domaine politique - ce qui est le cas du coronavirus. »

● « Pour la plupart des gens, l'idée n'est pas de remettre en cause le système politique grâce à l'accroissement des possibilités d'expression et de contestation et de critique sociale mais au contraire l'objectif est de renforcer le gouvernement dans sa capacité à gérer la société. »

● « Toutes les études que j'ai pu faire - et celles de mes collègues en attestent aussi - ont montré qu'il y a un soutien très fort de la population chinoise au parti. La direction globale des réformes est la bonne. Le contrat social est respecté. »

● « Quand on parle en termes d'autoritarisme, le meilleur autoritarisme - du point de vue du Parti communiste chinois - serait peut-être de laisser un peu plus de liberté d'expression pour au contraire permettre aux autorités locales et nationales d'avoir plus d'autorité. »

SUR LES ALTERNATIVES POSSIBLES EN CHINE

● « Le problème fondamental, politique, de la Chine aujourd'hui, c'est le manque d'alternative. »

● « Quand j'interviewe les intellectuels, les gens de la rue, ce qui me frappe c'est qu'ils critiquent le parti mais ils ne voient pas d'autres possibilités. »

● « Si on compare la Chine avec l'Inde qui est à peu près équivalent on voit bien que l'Inde est un grand pays démocratique mais d'une part il n'échappe pas à l'autoritarisme mais sur le plan des réussites économiques et sociales, la Chine est beaucoup plus avancée. »

● « La grande question des Chinois c'est : est-ce que des élections apporteraient quelques choses de supplémentaires à ce grand objectif du développement continu de la Chine et de l'amélioration de la vie en Chine. Si on pouvait leur garantir, les Chinois signeraient. Mais de leur point de vue, il n'y a aucune garantie. »

● « Les Chinois ont des aspirations démocratiques. »

**CORONAVIRUS :
LA GUERRE DES MONDES**